

ced/ll

**MISSION PERMANENTE DU NIGER
AUPRES DES NATIONS UNIES
417 EAST 50TH STREET NEW YORK, NY 10022
TEL (212) 421 32 60/61/86 - FAX (212) 753 69 31**

N° 710./MPN/AA/rr

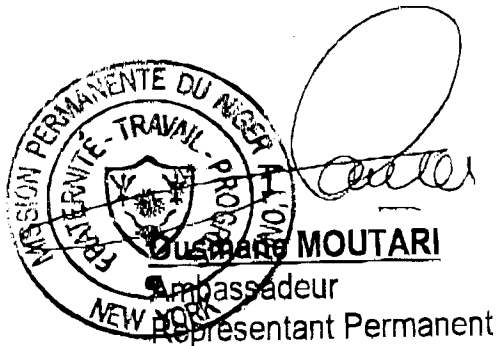
New York, le 23 Décembre 2002

**M. Hans Corel,
Conseiller juridique
des Nations Unies**

Réf : M/L N°643/MPN/AA/rr du 8 Novembre 2002.

En complément à ma correspondance susmentionnée, j'ai l'honneur de vous préciser ci-après la procédure interne de désignation du candidat du Niger à l'élection des juges de la cour pénale internationale.

Après l'ouverture de la période de présentation des candidatures, le Ministre de la justice a saisi les différentes structures judiciaires pour leur demander de proposer des candidats qualifiés. A cet égard, il leur a, entre autres, suggéré de lui proposer des magistrats ayant atteint l'échelon unique de la fonction publique nigérienne. Après réception des différentes candidatures, le Ministre a convoqué sous sa présidence, un comité de sélection. Ledit comité, après examen minutieux des dossiers, a retenu la candidature de M. Mory Sissoko Ousmane, Président de la chambre des comptes de la Cour suprême. Par la suite, la candidature de M. Sissoko a été appuyée par SEM Tandja Mamadou, Président de la République, Président du Haut Conseil de la Magistrature.



136-02-00177-001